

Distribution limitée

WHC-93/CONF.001/5
Paris, 5 mai 1993
Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL
Dix-septième session**

Siège de l'UNESCO, Paris, France
21-26 juin 1993, Paris, France
Salle IX (Fontenoy)

Point 8 de l'ordre du jour provisoire: demandes d'assistance internationale

A. Patrimoine naturel (Coopération technique)

A.1. Réserve de faune du Dja (Cameroun)

Antécédents: Le Cameroun a ratifié la Convention du patrimoine mondial en 1982. Il a un site, la Réserve de faune du Dja, inscrit (depuis 1987) sur la Liste du patrimoine mondial. En 1988, 30.000\$EU ont été accordés au titre du Fonds du patrimoine mondial pour l'achat de deux véhicules pour la Réserve de faune du Dja. En 1987, la participation d'un spécialiste du Cameroun à un séminaire international sur l'éducation et la formation pour l'environnement a été financée pour un montant de 3.000\$EU.

Le Cameroun n'a pas payé sa contribution au Fonds du patrimoine mondial depuis 1986-1987.

Description du projet: La Commission nationale camerounaise pour l'UNESCO souhaite acheter deux véhicules afin de mettre en oeuvre, en coopération avec les autorités de la Réserve de faune du Dja, certains projets liés au développement des zones à proximité du Dja, à l'éducation pour l'environnement, à la formation et à des

études sur l'économie d'exploitation de la vie sauvage dans la région.

Contribution nationale: Toutes les dépenses encourues pour la mise en oeuvre de ces projets dont le montant n'a pas été communiqué, seront couvertes par les autorités nationales.

Montant demandé au titre du Fonds: Une somme de 40.000\$EU est demandée pour l'achat de deux véhicules.

Action du Bureau: la somme demandée dépasse le montant qui peut être approuvé par le Bureau (30.000\$EU). Le Bureau pourrait recommander l'approbation de cette requête par le Comité à condition que: (a) le Cameroun paye ses arriérés au Fonds; (b) que le Centre reçoive et approuve des informations détaillées sur les différents types de projets qui seront mis en oeuvre avec les fonds nationaux, et (c) que les autorités camerounaises garantissent que l'utilisation et l'entretien des véhicules seront directement placés sous le contrôle des gestionnaires de la Réserve de Dja.

A.2. **Ecole de formation pour des spécialistes de la faune (Cameroun)**

Antécédents: L'école de formation pour des spécialistes de la faune au Cameroun est le premier institut régional pour la formation des dirigeants des zones protégées pour la faune en Afrique francophone. Le Fonds du patrimoine mondial a pris en charge la formation à cette Ecole de dirigeants du Congo, de Guinée, du Niger, du Sénégal et du Zaïre, pour un montant total de \$EU 76.000. Le fonds du patrimoine mondial a également accordé, en 1986, \$EU8.000 pour la participation du Directeur de l'Ecole au 20ème séminaire international sur les Parcs nationaux et les autres Réserves aux Etats-Unis/Canada. \$EU4.000 ont été approuvés, en 1988, sur le Fonds pour la participation du Directeur de l'Ecole à l'Assemblée générale de l'UICN qui a eu lieu au Costa Rica. De plus, le Directeur de l'Ecole a participé au groupe de travail du patrimoine mondial tenu lors du Quatrième Congrès des Parcs mondiaux, à Caracas, Vénézuéla, en février 1992. Il y a présenté un exposé sur les programmes de formation organisés par l'Ecole.

Description du projet: Le Directeur de l'Ecole a soumis un projet pour l'organisation d'un séminaire sous-régional (Afrique francophone) pour des dirigeants des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère. Ce séminaire de sept jours doit se tenir en janvier ou février 1994. Le séminaire étudiera les informations rassemblées dans un certain nombre de projets réalisés dans les zones protégées du Cameroun, y compris la Réserve de faune de Dja (Site du patrimoine mondial et Réserve de biosphère) et la Réserve de biosphère de Waza. Le séminaire aura lieu dans la Réserve de biosphère de Waza et traitera des caractéristiques des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère, de leur importance dans les réseaux nationaux et régionaux de zones protégées, de la

gestion des réserves de biosphère, des conventions internationales pour les zones protégées et de l'importance du développement touristique dans la gestion des zones protégées. Les participants des pays suivants seront invités: Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo et Zaïre. L'UNESCO, l'UICN et le WWF y seront également invités.

Bien que la demande ait été soumise sous la forme d'un projet de séminaire de formation, il s'agit en fait plutôt d'un séminaire régional d'experts.

Montant demandé au titre du Fonds: Une somme de \$EU 43.667 est demandée pour couvrir les dépenses suivantes: billets d'avion (\$EU 17.697), per-diem pour les participants internationaux (18 en tout; \$EU 11.450), per-diem pour cinq participants camerounais (\$EU3.365), transports locaux et visites sur le terrain (\$EU 8.230), frais d'organisation, de secrétariat et divers (\$EU2.925).

Contribution nationale: Le Directeur de l'Ecole a indiqué que les contributions nationales en espèces sont prévues, sans toutefois préciser lesquelles. Il a également fait savoir qu'il est à la recherche d'autres fonds dont il n'a pas indiqué la source.

Action du Bureau: Le Bureau est appelé à se prononcer sur la soumission de cette requête au Comité avec des informations détaillées sur le programme de ce séminaire de façon à ce qu'il soit à même de décider s'il s'agit ou non d'un séminaire de formation. Le Centre demandera également des justificatifs complémentaires du budget envisagé pour ce projet et des contributions nationales et autres. Le Bureau devra aussi se prononcer sur la date de la tenue de ce séminaire qu'il conviendrait peut-être de reporter à une date ultérieure afin de laisser plus de temps pour sa préparation.

A.3. Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire)

Antécédents: La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention du patrimoine mondial en 1981. Elle a deux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le Parc national de Taï et le Parc national de la Comoé, inscrits respectivement en 1982 et 1983. 17.000\$EU ont été approuvés en 1988 pour l'achat d'un véhicule pour le Parc national de la Comoé. Dans le cadre du Programme de l'UNESCO pour l'Homme et la Biosphère (MAB), un projet PNUD/UNESCO intitulé "Productivité des savanes de Côte d'Ivoire" a été mis en oeuvre pendant les quatre dernières années. Le Parc national de la Comoé est le principal centre de recherches de ce projet.

La Côte d'Ivoire a payé ses contributions au Fonds jusqu'en 1992 et une partie de sa contribution pour 1993.

Description du projet: Le Directeur de l'Institut d'Ecologie Tropicale d'Abidjan, Côte d'Ivoire, qui est également le coordonnateur du Projet PNUD/UNESCO, a demandé une aide au titre du Fonds du patrimoine mondial pour l'achat d'un véhicule tout terrain pour le Parc national de la Comoé. Il a aussi fourni une facture pour un véhicule quatre roues motrices Nissan-Diesel.

Montant demandé au titre du Fonds: Conformément à la facture fournie par l'Institut d'Ecologie Tropicale, une somme de 8.479.300FCFA (31.527\$EU) est demandé pour l'achat de ce véhicule tout terrain.

Contribution nationale: Aucune information n'a été fournie à ce sujet.

Action du Bureau: Le Bureau est appelé à se prononcer sur l'approbation des 30.000\$EU demandés par le Directeur de l'Institut d'Ecologie Tropicale d'Abidjan, sur la base d'un rapport qui devra être fourni sur les liens existants entre l'Institut et la gestion du Parc et les avantages que cette étude PNUD/UNESCO sur la Productivité des savanes en Côte d'Ivoire a apporté à la gestion du Parc national de la Comoé. Le Bureau pourrait demander au Centre de veiller à ce que cet achat soit effectué dans les meilleures conditions financières possibles.

A.4. Réserve naturelle de la Vallée de Mai (Seychelles)

Antécédents: La Réserve naturelle de la Vallée de Mai, le plus petit site du patrimoine mondial, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1983. Si l'Atoll d'Aldabra a déjà bénéficié d'une assistance financière au titre du Fonds, aucune aide n'a jamais été accordée aux Seychelles pour la Réserve naturelle de la Vallée de Mai.

Les Seychelles ont payé leurs contributions au Fonds du patrimoine mondial pour 1992 et 1993.

Description du projet: Les autorités compétentes ont proposé la construction d'un centre d'informations pour ce site du patrimoine mondial qui accueille environ 3.000 à 4.000 visiteurs par mois. Ce centre d'accueil serait donc important pour la diffusion des valeurs du patrimoine mondial auprès du public. Le centre serait également équipé d'un poste de guet en cas d'incendie dans la Réserve.

La Réserve naturelle de la Vallée de Mai, tout comme l'Atoll d'Aldabra, est géré par une organisation non-gouvernementale, la Fondation des Iles Seychelles, et placée sous la protection des lois gouvernementales des Seychelles concernant les réserves. Le centre d'information fera environ 105 mètres carrés. Les plans sont déjà prêts et ont été approuvés par le Comité directeur de la Fondation des Iles Seychelles.

Montant demandé au titre du Fonds: Une somme de 45.000\$EU (241.500 roupies de Seychelles) est demandée pour la construction de ce centre d'information pour les visiteurs. Ce montant est calculé sur la base de 2.300 roupies des Seychelles par mètre carré (comprenant la construction, les matériaux et l'équipement), conformément au devis fourni par un entrepreneur local qui a été chargé de sa construction.

Contribution nationale: Les autorités nationales fourniront environ 28.000\$EU (150.000 roupies des Seychelles) qui couvriront les salaires du personnel local, la supervision de la construction et la gestion de ce centre d'information pour les visiteurs.

Action du Bureau: Le Bureau est appelé à se prononcer sur l'approbation de cette requête à sa dix-septième session, sous réserve que les Seychelles payent leur contribution au Fonds pour 1992.

B. Patrimoine naturel (Formation)

Formation en programmation de gestion pour les spécialistes de zones protégées du Mont Huangshan (Chine)

Antécédents: Le Mont Huangshan (bien mixte) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial lors de la quatorzième session du Comité, qui s'est tenue à Banff, Canada, en décembre 1990. Depuis son inscription, un symposium international sur le développement touristique au Mont Huangshan a été organisé en octobre 1991 sous la responsabilité conjointe du PNUE, de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et de l'UNESCO. Ce symposium a recommandé l'élaboration d'un plan de gestion du Mont Huangshan, afin de garantir un développement touristique contrôlé.

En février 1991, la Commission nationale pour l'UNESCO a soumis un projet pour l'organisation d'un séminaire de formation sur le site du patrimoine mondial du Mont Huangshan. Dans la mesure où le symposium international était prévu pour le mois d'octobre 1991, le Secrétariat du patrimoine mondial avait demandé à l'époque aux autorités chinoises de reporter l'organisation de ce séminaire de formation jusqu'à ce que les recommandations du symposium soient finalisées. Après la tenue du symposium international, le PNUE a accordé une assistance financière pour permettre aux membres de rang le plus élevé du personnel du Mont Huangshan, ainsi qu'aux autorités de la Province de Anhui où se trouve le site, d'effectuer des voyages d'études en Australie et en Nouvelle Zélande sur les programmes de développement touristique sur les sites du patrimoine mondial.

L'Institut de Botanique de l'Académie chinoise des sciences a soumis, par lettre en date du 24 mars 1993, une demande d'assistance financière au titre du Fonds du patrimoine mondial pour couvrir les frais de participation de spécialistes des zones

protégées à la Conférence régionale sur les Zones protégées d'Asie de l'Est qui sera organisé par la Commission des Parcs nationaux et des zones protégées (CNPPA) de l'UICN et de l'Académie chinoise des sciences, du 12 au 18 septembre 1993. L'UICN a recommandé que le Bureau du Comité du patrimoine mondial approuve cette requête émanant des autorités chinoises.

Le Centre, compte tenu de ce qui précède, a collaboré avec la Délégation permanente de la Chine auprès de l'UNESCO à la révision de la demande concernant l'organisation d'un séminaire de formation au Mont Huangshan afin de la lier à la Conférence régionale sur les zones protégées d'Asie de l'Est organisée conjointement par le CNPPA/UICN et l'Académie chinoise des sciences.

La République populaire de Chine a payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial jusqu'à ce jour.

Description du projet: Les principaux objectifs de ce séminaire seront les suivants:

- (i) familiariser le personnel des sites du patrimoine mondial chinois avec les concepts et les techniques d'établissement de plan de gestion;
- (ii) développer des concepts et une stratégie pour la gestion du Mont Huangshan, en mettant l'accent sur le développement touristique, et
- (iii) fournir un forum de discussion sur toutes les questions et tous les problèmes liés au développement touristique des sites du patrimoine mondial en Chine.

Le séminaire de formation sera organisé avec l'aide d'un consultant international et le personnel qui a effectué le voyage d'études en Australie et en Nouvelle Zélande. Des participants de tous les sites naturels et mixtes des sites chinois du patrimoine mondial seront invités à ce séminaire qui aura lieu pendant trois semaines, entre fin août et début septembre 1993 afin d'établir un projet de plan de gestion pour le Mont Huangshan. Ce projet sera soumis pour étude et révision à un groupe de spécialistes des zones protégées qui participera à la Conférence régionale CNPPA/UICN sur les Zones protégées d'Asie de l'Est. Le plan de gestion sera finalisé en 1993 pour adoption par les autorités chinoises.

Montant demandé au titre du Fonds: Une somme de 20.000\$EU est demandée pour l'organisation d'un séminaire de formation afin de couvrir les frais suivants: (i) honoraires, per-diem (3-4 semaines) et les frais de voyage d'un expert (8.500\$EU); frais de voyage et per-diem des participants des sites chinois naturels et mixtes du patrimoine mondial (5 sites: 2 personnes par site; 3 ou plus du Mont Huangshan; 4.000\$EU); participation aux frais d'organisation et de préparation (4.500\$EU); contribution financière pour la

participation de certains membres chinois du personnel des sites du patrimoine mondial à la réunion CNPPA/UICN sur les zones protégées de l'Asie de l'Est (\$EU 3.000).

Une somme complémentaire de \$EU 10.000 est demandée pour la participation de spécialistes des zones protégées, en particulier de la région Asie-Pacifique, à la Conférence régionale CNPPA/UICN sur les zones protégées de l'Asie de l'Est.

Contribution nationale: Une somme de \$EU 17.500 est prévue pour couvrir les frais suivants: organisation (\$EU 5.000, frais de voyage et per-diem des participant-stagiaires des autres zones protégées de Chine (\$EU 7.000), transports locaux à l'intérieur du Mont Huangshan (\$EU 2.000), publications et préparation du matériel de formation (\$EU 2.000) et frais divers (\$EU 1.000).

Action du Bureau: La demande révisée décrite ci-dessus est soumise aux agences chinoises compétentes par la Délégation permanente de la Chine auprès de l'UNESCO. Le Centre en a également fait parvenir un exemplaire à l'UICN. Sous réserve de l'approbation du projet révisé par les autorités compétentes de la Chine et l'UICN, le Bureau est appelé à se prononcer sur l'approbation d'une somme de \$EU 30.000 pour l'organisation de ce séminaire de formation et la participation de spécialistes chinois et autres à la Conférence régionale CNPPA/UICN sur les zones protégées d'Asie de l'Est.